

Convention territoriale d'application de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

QUARTIER YSER – PONT DE MADAME

Juin 2025



PROVISOIRE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20251205-lmc1111780-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025
Publié le : 12/12/2025

Sommaire

Sommaire	3
1. Préambule.....	4
2. Objet de la GUSP	5
3. Le Périmètre d'intervention	6
4. La situation locale	7
4.1. Portait du QPV de Yser Pont de Madame.....	7
4.2. Paupérisation des habitants et écarts de richesse entre le QPV et l'aire urbaine englobante.....	8
4.3. Présentation du PRU Yser	9
5. Les axes prioritaires d'intervention	12
6. Le programme d'actions	15
7. Les méthodes d'intervention et les moyens déployés	16
8. L'évaluation.....	19
9. La gouvernance.....	20
10. La durée de la convention.....	21
11. Annexes.....	22

1. Préambule

Cette convention territoriale d'application est une déclinaison territorialisée du protocole Métropolitain de la Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) dans le cadre des projets de renouvellement urbain de Bordeaux Métropole.

Elles représentent l'orientation stratégique n°13 du contrat de ville Métropolitain « du projet urbain au projet humain » qui s'inscrit plus largement dans l'axe « Des quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs : favoriser la tranquillité, renforcer l'attractivité ».

Dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du programme de renouvellement urbain de la Métropole, pour le quartier Yser, les conventions et leurs plans d'actions constituent le projet de gestion partenariale défini la convention partenariale du projet de renouvellement urbain.

2. Objet de la GUSP

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) représente l'ensemble des actes contribuant à l'amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants et usagers des quartiers, en assurant un bon fonctionnement social et urbain.

La GUSP articule actions individuelles et collectives et donne à voir la démarche globale et adaptée d'amélioration du cadre de vie « de la porte palière à l'arrêt de bus».

La GUSP est donc tournée vers l'action autour des enjeux suivants partagés par l'ensemble des acteurs :

« Agir globalement » : La GUSP, dans le cadre des projets de renouvellement urbain, est la passerelle entre l'urbain et le social, en veillant à améliorer de façon visible le quotidien des habitants et des acteurs qui fréquentent le quartier. La GUSP est donc transversale en veillant à la sécurité et à la tranquillité publique, en favorisant l'appropriation et le respect des espaces du quartier par ses habitants, en visant à apporter des réponses concrètes aux dysfonctionnements du quartier (propriété, cheminements ...) etc.

« Agir ensemble » : la GUSP est l'affaire de tous : collectivités, Métropole, bailleurs, services de l'Etat, acteurs associatifs, habitants, car l'amélioration du cadre de vie constitue un intérêt partagé par tous ces acteurs.

« Agir pour pérenniser » : la démarche de GUSP contribue à la pérennisation des investissements réalisés dans le cadre du renouvellement urbain. Elle s'inscrit pleinement dans la logique de développement social et durable. **Elle répond aux trois dimensions du développement durable : l'enjeu social (accompagner les habitants, améliorer la sécurité ...), économique (insertion professionnelle...) et environnemental (évolution des modes d'entretien des espaces ...).** Elle vise notamment à anticiper les modalités de gestion des espaces et à veiller à « l'après renouvellement urbain ».

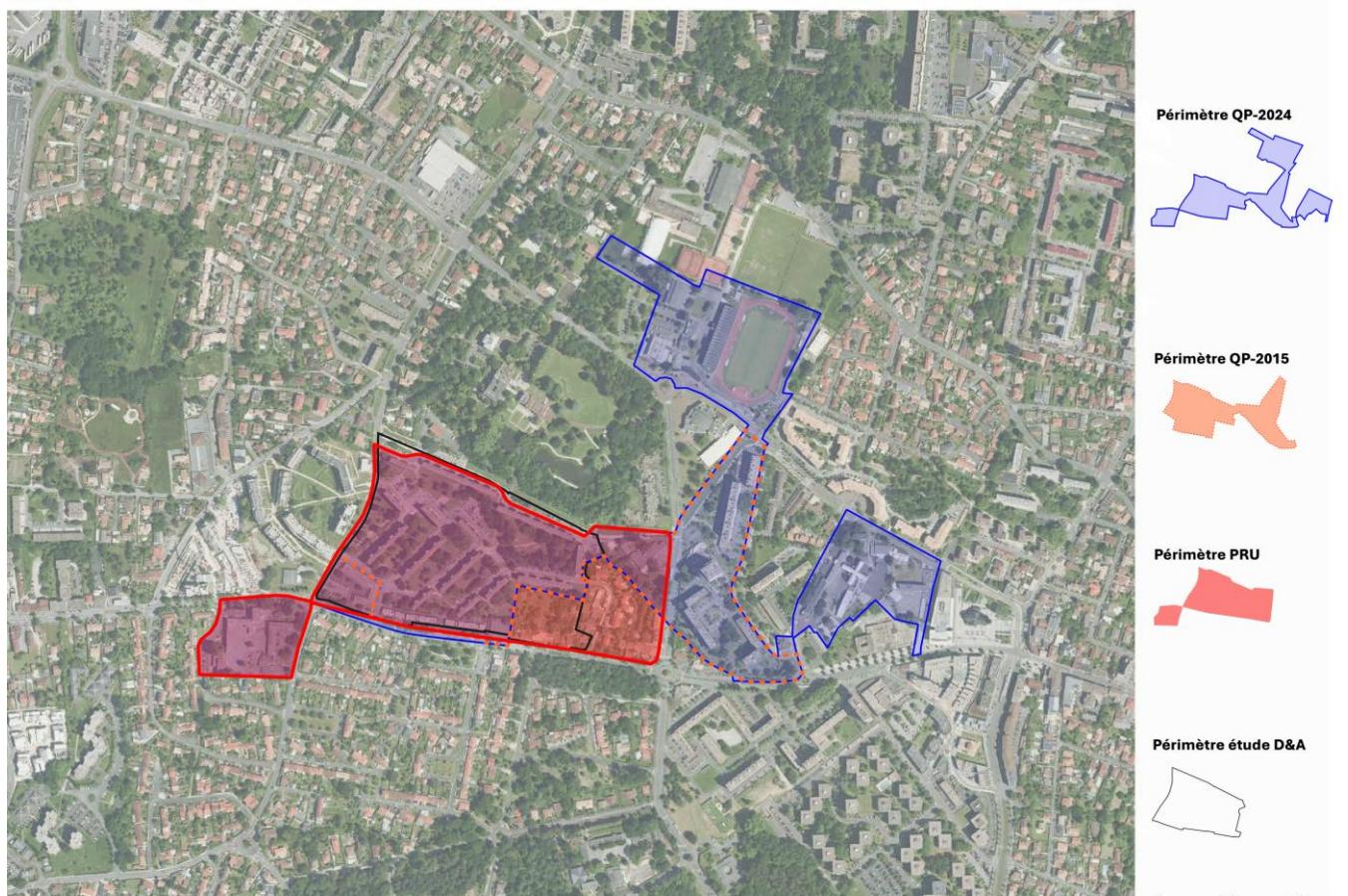
« Agir pour clarifier » : parce que la GUSP vise à identifier le rôle et les responsabilités de chacun dans la gestion du quartier, la question des domanialités et des modes de gestion sera bien évidemment prédominante.

« Agir pour donner du sens » : aux services et équipes qui interviennent sur le quartier : la GUSP s'appuie sur des équipes qui œuvrent au quotidien dans les quartiers. Le travail de ces équipes doit être mis en perspective et valorisé à travers la GUSP. Il s'agit également de se placer du côté des bénéficiaires des services rendus et d'affirmer l'exigence de qualité attendue.

3. Le Périmètre d'intervention

La convention concerne le quartier prioritaire de YSER PONT DE MADAME (QN03302M) et peut s'élargir au territoire vécu composé notamment des équipements de vie collective et qui fait sens dans la vie quotidienne des habitants. La cartographie ci-dessous fait apparaître les périmètres suivants :

- Le quartier prioritaire de la politique de la ville
- Le périmètre du projet de renouvellement urbain



4. La situation locale

Bien que le périmètre du PRU soit circonscrit à la résidence YSER, la Ville de Mérignac souhaite étendre la démarche de GUSP à l'ensemble du QPV, incluant également la résidence PONT DE MADAME. Ceci dans un souci d'apporter une action territoriale cohérente et globale aux habitants du quartier prioritaire.

Le paragraphe qui suit concerne donc des données sur les habitants vivant dans le périmètre QPV, avec à la suite, un paragraphe propre au PRU YSER.

4.1. PORTAIT DU QPV DE YSER PONT DE MADAME

Le quartier de Yser Pont de Madame est situé dans le centre-ville de Mérignac. Le périmètre QPV regroupe 1.382 habitants et 771 logements sociaux dont le bailleur est Domofrance.

L'actualisation de la géographie prioritaire en 2024 a suivi une logique d'intégration des espaces publics au QPV tels que les établissements scolaires du quartier (école Pont de Madame et groupe scolaire Jean Macé, collège Gisèle Halimi).

Sur Yser, le parc de logements est caractérisé par deux ensembles distincts. Une résidence construite dans les années 60, en R+3 et R+4, du T2 au T5, composée de 332 logements locatifs répartis sur 14 bâtiments. A proximité, on retrouve un patrimoine livré en 1999 constitué de 18 logements intermédiaires (PLI) avec une situation en copropriété, du T2 au T4.

Sur Pont de Madame, la résidence représente 321 logements du T1 au T7 répartis sur 5 bâtiments.

En termes d'équipements publics : du fait de sa centralité, le quartier est doté d'un nombre important d'infrastructures publiques.

- Des groupes scolaires : élémentaire Jean Macé, élémentaire Jules Ferry, maternelle Pont de Madame et collège Gisèle Halimi.
- Maison des Habitants MJC centre-ville et la Salle du Chaudron
- Maison des Associations
- Point Justice
- Maison des Femmes
- La Parenthèse (Relais des Familles)
- La mairie de Mérignac
- Médiathèque, Bureau Info Jeunes
- Espace Jeunes
- Aire de loisirs du city-stade au stade Robert Brettes

Suite à la démarche de diagnostic en marchant, réalisée a minima une fois par an, une analyse croisant les regards des techniciens, partenaires associatifs mais également des habitants eux-mêmes, avait pu être mise en avant. Il s'agit d'une analyse de données empiriques, l'échantillon d'habitants présent n'est pas représentatif de l'intégralité des habitants de Yser Pont de Madame (cf annexe 2).

Il ressort que le cadre résidentiel est particulièrement apprécié pour son calme et son parc arboré.

Les logements sont entourés d'espaces extérieurs bien entretenus ; néanmoins, ils restent très peu appropriés par les habitants. Présence de mobilier urbain de manière éparses sur le quartier datant de l'origine de celui-ci. La qualité d'usage n'est pas tout à fait bien évaluée à ce jour.

Très peu de problématiques de jets de déchets par les fenêtres.

D'après le diagnostic réalisé par EGIS et mené par le Pôle territorial Ouest, le quartier dispose d'une place de stationnement privative non sécurisée par logement, ainsi qu'une poche de stationnement "zone bleue" pour les commerces. Les locataires d'Yser peuvent bénéficier d'un garage parmi les 29 que compte actuellement la résidence. A ce jour, ils sont tous loués.

- Quelques voitures ventouses mais retirées et ne constitue pas une problématique très récurrente.
- Perte de place et illisibilité de certaines bandes au sol délimitant les places. Les places de stationnement Domofrance étant privatives mais non sécurisées, et seulement numérotées. Il est constaté du stationnement sauvage mais à la marge.

2 jardins partagés :

- Un en cœur de la résidence Yser,
- L'autre au cœur de la résidence Pont de Madame.
- La gestion revient à la MJC centre-ville, la dynamique prend doucement
- Objectif du référent au sein de la structure d'animation locale est de les développer. Cela pourrait passer par le cadre de la TFPB.

Aires de jeux :

- Deux sur Yser ; la plus récente à proximité du jardin partagé est jugée qualitative par les habitants présents lors de la démarche et ceux rencontrés. Il est remarqué qu'il y a peu d'ombre aux abords de l'aire de jeux, malgré le fait que la localisation avait été choisie à l'époque en lien avec les habitants et la politique de la ville. La seconde est jugée vétuste par les différents participants à la démarche (cf Annexe 2).
- Sur Pont de Madame : en pied d'immeuble au cœur du quartier ; les habitants déplorent le fait qu'elle soit dégradée (cf Annexe 2) ; une nouvelle a été livrée il y a peu au niveau de l'entrée sur site de la résidence Pont de Madame. Les habitants Place Pont de Madame présents lors de la démarche et ceux rencontrés, expliquent qu'ils n'utilisent pas la nouvelle aire de jeux car ils ne peuvent pas surveiller leurs enfants depuis leurs fenêtres étant donné qu'elle est située plus loin. Néanmoins, il est également souligné qu'elle est qualitative et régulièrement utilisée par d'autres habitants et usagers du quartier.

4.2. PAUPERISATION DES HABITANTS ET ECARTS DE RICHESSE ENTRE LE QPV ET L'aire urbaine englobante

En 2024, le QPV Yser Pont de Madame compte 532 personnes en situation de pauvreté, pour un peu moins de 2% de la population de Mérignac. Cela représente un taux de 38%, alors qu'il est de 11% sur la commune. La médiane des revenus disponibles mensuels des ménages par unité de consommation est de 980€ tandis que sur la commune, elle est à hauteur de 2 000€. La part des prestations sociales dans les revenus disponibles représente 20,4% sur le QPV, contre 5,3% sur la commune. Enfin, 56,2% des allocataires sont à bas revenus sur Yser Pont de Madame. L'indice des besoins pour l'accès aux droits est de 22 points, contre 5 points pour la commune. L'indice de rupture face au numérique quant à lui est de 18 points, soit le double de celui pour la commune.

Ces différents indicateurs soulignent le caractère particulièrement précaire des situations sur le quartier (Source : Portrait social CAF 2024, INSEE 2023).

Des séniors isolés plus nombreux en QPV :

La population de Yser Pont de Madame est caractérisée par son vieillissement. La part des séniors vivant seuls est supérieure en QPV. Aussi, l'indice de fragilité (cumul d'au moins 5 facteurs de risque), est beaucoup plus fort en QPV. A Yser Pont de Madame, bien que le taux ait diminué depuis 2008, la part des 75 ans et plus fragiles est de 30,9%, soit 147 personnes âgées fragiles. En plus, sur ces 147 personnes, 63% vivent seules en 2019. En comparaison, la part des 75 ans et plus fragiles sur la commune est de 16,5% et 49% vit seule (Source : Compas 2023).

Une population plus marquée par une forte part d'habitants de nationalité étrangère :

Une autre caractéristique du quartier concerne la part de la population de nationalité étrangère : 18,1% de sa population est de nationalité étrangère, alors que ce taux est de 8,4% sur la commune. Cette donnée souligne l'importance de maintenir et développer des actions en faveur du public allophone.

(Source : Portrait social CAF 2024)

Et par des familles monoparentales :

En 2024, 26,3% des ménages du QPV Yser Pont de Madame sont des familles monoparentales, alors qu'elles représentent 14,6% des ménages sur l'ensemble de la commune. La part de ces familles monoparentales parmi l'ensemble des familles est de 43,3% sur le quartier. Aussi, parmi les familles monoparentales sur le quartier, un peu plus d'une famille sur deux est allocataire, et 65,2% des familles monoparentales allocataires sur Yser Pont de Madame sont à bas revenus (Source : Portrait social CAF, 2024).

Avec un taux de chômage des jeunes et des femmes :

Le taux d'activité des femmes est de 69% alors qu'il est de 78% pour les hommes. A l'échelle de la commune aussi on retrouve cet écart, avec respectivement des taux de 74% et de 81%. En 2024, 32% des jeunes de -26 ans sur le QPV sont demandeurs d'emploi : ce taux est de 14% sur l'ensemble de Mérignac.

L'emploi précaire et le temps partiel sont sur-représentés dans les QPV et surtout pour les femmes.

4.3. PRESENTATION DU PRU YSER

A l'heure actuelle, le quartier Yser souffre du vieillissement de son bâti résidentiel mais également d'un enclavement spatial vis-à-vis du centre-ville dû à sa forme urbaine et d'un manque de qualité de l'espace public. La forte concentration de logements sociaux y explique également la surreprésentation de populations précaires et contribue donc à renforcer leur isolement social.

Depuis 2021, une réflexion est menée sur le devenir du quartier. Il s'agit de redonner une attractivité globale au secteur. Les enjeux sont de révéler les potentialités et d'aboutir à l'émergence d'un quartier attractif pouvant rayonner et attirer de nouvelles populations en termes d'habitat mais aussi d'usages et de fonctions urbaines. Ainsi, une étude de maîtrise d'œuvre urbaine, commanditée par Domofrance, bailleur unique du quartier, et la Ville de Mérignac, a été menée pour définir le projet urbain jusqu'à la mise au point d'un plan-guide provisoire en février 2023. Ainsi, plusieurs enjeux ont pu être identifiés :

- En termes de recomposition urbaine de quartier :
 - Recomposer une trame naturelle structurante
 - Décliner une trame foncière mutable
 - Orienter la stratégie de peuplement

- En termes de patrimoine et d'usages :
 - Diversifier l'offre de logements
 - Réhabiliter les logements conservés
 - Créer de la mixité au cœur du quartier.

Le projet de renouvellement urbain du quartier d'Yser est également une opportunité pour la ville de Mérignac de porter une ambition commune pour ce quartier :

- Renverser son décrochage par rapport aux quartiers situés à proximité qui connaissent une forte attractivité compte tenu de la pression immobilière exercée sur l'agglomération bordelaise
- Valoriser ses atouts notamment la qualité paysagère de ses espaces verts,
- Développer sa mixité sociale.

Ainsi, la Ville de Mérignac, Bordeaux Métropole et Domofrance souhaitent mettre en œuvre un projet ambitieux sur le quartier. Bordeaux Métropole en assure le pilotage, du fait de sa compétence en renouvellement urbain. A noter que ce projet n'est pas un projet soutenu par l'ANRU.

Une mission d'AMO architecte-coordonnateur a été lancée en février 2025 afin d'affiner le plan-guide. Le mandataire du groupement est l'agence Atelier Ruelle, chargé notamment de l'architecture. Ses co-traitants sont l'Atelier Ruelle paysage (chargé du paysage), O+ Urbaniste (chargé de la programmation des espaces publics et de la concertation), Socle Urbain (chargé du développement économique) et Altostep (chargé de la VRD).

En parallèle, une concertation préalable a été lancée en avril 2025 afin de recueillir les souhaits des habitants. Une concertation règlementaire a par la suite pris le pas sur la période du 20 juin au 19 septembre.

L'ensemble de ces démarches a permis de définir un nouveau projet organisé autour de 4 objectifs :

1.Habiter des logements de bonne qualité et diversifier l'offre d'habitat

Un programme de réhabilitation du bâti de la Résidence est prévu par Domofrance. Ainsi, 4 volets d'intervention sont retenus :

- Isolation thermique,
- Sécurité du bâti,
- Qualité de vie,
- Sûreté

La diversification de l'offre d'habitat est également un objectif au sein du projet avec le développement de 193 nouveaux logements environ.

Enfin, il est prévu de démolir différents bâtiments de la résidence (74 logements au total), Démolition partielle de la barre B (16 logements), ceci afin à la fois d'ouvrir et de mailler le quartier, et de permettre la diversification de l'offre de logements. Les ménages concernés par ces démolitions seront accompagnés dans leur relogement.

2.Créer de nouvelles trames viaires, consolider l'effort en cours de revalorisation des espaces publics et des espaces interstitiels et aménager le quartier dans un esprit de nature

La rénovation des espaces extérieurs, pour renforcer la qualité résidentielle, doit accompagner la réhabilitation et pourra se réaliser notamment dans le cadre d'un plan de gestion. La lisibilité du stationnement, l'organisation des circulations, le confort des piétons aux abords des immeubles et au sein des espaces de nature, sont autant de déclinaisons pour préserver un quartier de parc tout en améliorant les usages individuels et collectifs.

L'affirmation d'une traversée qui ré-adresse le quartier, distribue mieux les résidences, connecte plus favorablement les liaisons vers l'extérieur du périmètre (vers des commerces, vers les écoles, vers les Parcs, etc...) et renforce la place de la nature, est une nécessité qui doit garantir l'accès aux nouveaux logements / commerces, la tranquillité résidentielle et la qualité urbaine. Afin de limiter l'impact de cette traversée et les coûts d'aménagement, celle-ci empruntera pour partie des voies existantes.

Enfin, il s'agit de marquer deux polarités vivantes et actives aux portes du quartier, le long du tram et du côté de l'avenue de l'Yser.

3.Conforter et connecter les activités économiques et de service

Le secteur du marché de l'Avenir constitue un emplacement potentiel pour l'implantation d'activités commerciales et de services. Ainsi, le redéploiement des commerces du centre commercial Yser est nécessaire pour renforcer la qualité de l'offre et du bâti, mais aussi le fonctionnement à l'égard du quartier des environs. Le maintien de cette offre de proximité est une priorité, bénéficiant aux habitants dans leur quotidien. Le secteur du Marché de l'Avenir peut également accueillir une offre commerciale complémentaire, qui devra être convenue en lien avec les besoins des habitants et également en synergie avec l'offre existante.

4.Réhabiliter les équipements publics

L'amélioration de la qualité des équipements publics du quartier est également une priorité. Ainsi, la réhabilitation du groupe scolaire Jean Macé est inscrite au programme (extension, cour « oasis », rénovation...) et la restructuration de l'école Pont-de-Madame, à l'étude dans le cadre du projet.

Concernant le marché de l'Avenir, l'implantation de la maison des Habitants est privilégiée et intégrera la MJC. En cas d'impossibilité d'implantation de ce nouvel équipement sur ce secteur, une opération sur l'emplacement actuel de la MJC pourra être envisagée.

5. Les axes prioritaires d'intervention

Dans le cadre du contrat de ville métropolitain, la gestion urbaine et sociale de proximité est inscrite dans l'orientation stratégique n°13 : « du projet urbain au projet humain »

Il s'agit de généraliser à tous les quartiers une charte de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants au quotidien.

Plusieurs enjeux ont été affirmés dans le cadre du contrat de ville :

- Affirmer la place des habitants et leur émancipation socio-économique au centre des projets urbains et proposer une stratégie d'attractivité quartier par quartier,
- Faire pleinement participer dans la durée les habitants et usagers,
- Proposer une stratégie d'insertion socio-économique ambitieuse aux acteurs de l'emploi et de l'économie du territoire,
- Généraliser à tous les quartiers une charte de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants au quotidien,
- Accompagner les habitants dans la durée.

C'est ainsi qu'au titre de la poursuite de l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants dans le cadre du renouvellement urbain, trois grands thèmes prioritaires peuvent être abordés :

Le volet « technique » au cadre de vie qui vise à apporter des réponses d'ordre technique permettant une gestion et un entretien optimisé des espaces du quartier (publics comme privatifs) ainsi que l'ensemble des actions d'entretien, de maintenance et de réhabilitation du patrimoine locatif

Dans le cadre de ce volet, les enjeux d'interventions sont à privilégier :

- La gestion des déchets et encombrants
 - Actions de sensibilisation pour lutter contre le dépôt sauvage à développer en lien avec Bordeaux Métropole et le bailleur Domofrance
 - Sensibilisation au tri des ordures ménagères par Bordeaux Métropole en cours et à renouveler
 - Intervention de Mérignac Association Services 1x/semaine fléché dans le cadre de la TFPB
- La gestion des chantiers :
 - La réhabilitation des logements ayant lieu en site occupé, une réflexion sera lancée sur ce que Domofrance, la Ville et l'ensemble de ses partenaires peuvent proposer pour que les habitants vivent au mieux la période des travaux, notamment par le biais d'un accompagnement lors de la phase de chantiers.
 - Information et communication auprès des habitants sur les travaux en cours et à venir (pieds d'immeuble, cafés chantier, temps de présence réguliers sur site par l'équipe de MOE...). Présentation des travaux pour une meilleure acceptation du projet par les locataires
 - Mise à disposition par Domofrance d'un logement de courtoisie pour permettre aux habitants de bénéficier d'un lieu de repli en raison des travaux en site occupé

- La gestion de l'attente

Compte tenu du fait que les travaux de réhabilitation ne pourront démarrer avant le 1er semestre 2027, Domofrance poursuivra les actions de travaux d'urgence déjà menées après diagnostic technique systématique.

- Traitement des situations évaluées techniquement urgentes (maintien des interventions de petits travaux autant que besoin, le temps que les travaux définitifs soient réalisés)
- Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réalisation de petits travaux d'embellissement des espaces communs à la résidence)

Le volet « social » ou le vivre ensemble, la cohésion sociale qui vise notamment à favoriser l'appropriation et le respect des espaces du quartier par ses habitant(e)s (jeunes, moins jeunes), à prendre en compte son fonctionnement, et **également à améliorer les conditions de vie des habitant(e)s des quartiers et à lutter contre la pauvreté.**

Dans ce cadre, les axes d'intervention sont à privilégier :

- Favoriser l'emploi des habitants des quartiers sur les chantiers de Renouvellement urbain : les chantiers réalisés dans le cadre des projets de renouvellement urbain constituent un gisement d'heures de travail important pour lequel la clause d'insertion peut être mis en place. Les maîtres d'ouvrage favoriseront ainsi la mise en œuvre de cette clause (cf. charte nationale d'insertion). La clause pourra être également recherchée dans le cadre des marchés de prestations en lien avec la GUSP. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à réserver :
 - A minima 5% des heures travaillées en insertion pour les opérations financées dans le cadre du PRU (travaux et ingénierie nécessaire aux travaux, ingénierie de projets, fonctionnement des équipements, actions d'accompagnement),
 - A élargir le champ d'application de la clause aux marchés de gestion urbaine et sociale de proximité ainsi qu'à une partie des embauches liées à l'ingénierie des projets, au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement. Néanmoins, la nécessité de tels marchés et missions n'étant à ce stade pas évaluée, les parties s'engagent à en examiner la possibilité et à mettre en œuvre des mesures d'insertion sans qu'il y ait d'objectif chiffré.
 - Ces engagements horaires auront pour but de renforcer les dynamiques recherchées de création de parcours qualitatifs de retour vers l'emploi pour les habitant(e)s des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Soutenir le développement de projets par et pour les habitants, dans le cadre de la TFPB notamment et de chantiers participatifs avec les habitants et usagers (accompagnement des initiatives habitantes sur les espaces extérieurs du quartier et tendre à une plus grande occupation de ces derniers)
- Accompagner la MJC centre-ville, association d'animation locale du quartier, par le service référent à la Ville de Mérignac en charge du suivi de la GUSP, dans ses actions de proximité et de lien social.
- Animer le groupe de travail vieillissement : face au constat d'une population vieillissante, un travail partenarial est lancé en lien avec le CCAS de la Ville de Mérignac, la mission politique de la ville, la MJC centre-ville, sur le repérage des seniors isolés et leur accompagnement. Domofrance sera associé à cette démarche afin d'améliorer l'identification et la prise en charge des situations de fort isolement des locataires de son parc

- Gérer les jardins partagés : signature en cours entre la Ville, le bailleur et la MJC centre-ville qui en a la gestion. Accompagnement du développement de la dynamique en cours

Le volet « sécurité et tranquillité publique », qui vise à un apaisement du climat social du quartier.

Les quartiers prioritaires, de par leur configuration, sont souvent sujets à des logiques d'appropriation de l'espace : rassemblements dans les halls d'immeubles ou dans les espaces délaissés, sans réelle vocation apparente. Ces rassemblements, bien que pas toujours à l'origine de nuisances objectivables (bruits, consommations illicites, agressions...), entretiennent pourtant un sentiment d'insécurité chez les habitants des quartiers qui, pour certains, délaisse progressivement l'espace public au profit des espaces privatifs (leur appartement). Ce processus participe alors à la fragilisation du lien social et nuit à la mobilisation des habitants.

Sur le quartier de YSER PONT DE MADAME, les partenaires locaux sont conscients de la nécessité de travailler en partenariat, et ont, déjà mis en place des collaborations notamment dans le cadre du Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR). La coordination est assurée par la Direction de la Tranquillité Publique, et plus précisément par la cheffe du service médiation sociale.

Dans ce cadre, les axes d'intervention sont à privilégier :

- Organisation des CLSPDR (Tranquillité publique – Jeunesse et prévention de la délinquance – Santé mentale) 3 à 4x/an, permettant le croisement des expertises de l'ensemble des partenaires concernés
- Médiation et prévention
 - Valoriser la Présence Active de Proximité
 - Ecoute et orientation des publics
 - Aide à la résolution de conflits de voisinage
 - Accompagnement de l'association Imagine Demain dans ses actions à destination des habitants et de la mise en place d'une association d'habitants à Pont de Madame, en lien avec le service référent au suivi de la GUSP
- Installation de caméras de vidéoprotection sur le parc locatif (Domofrance) mais également sur le domaine public (Lister ici les axes d'intervention)

6. Le programme d'actions

Pour l'ensemble du quartier et chacun des secteurs d'intervention de la GUSP, **un plan d'actions est établi collégialement sur la base d'enjeux défini par les axes prioritaires d'intervention** (cf. paragraphe 5) qui ont été retenus précédemment.

Il fixe les priorités d'intervention pour chacun des acteurs sur leur périmètre de gestion et d'intervention. Il donne à voir l'ensemble des interventions d'amélioration du cadre de vie et du quotidien des habitants et usagers.

Le plan d'action sera établi suite à un diagnostic partagé, associant acteurs du quartier, habitants, usagers, puis discuté collectivement quant à sa faisabilité et son phasage. Il est suivi et modifié dans le cadre des instances d'animation de la démarche.

Le diagnostic est construit sur la méthode du « diagnostic en marchant », réalisé une fois par an. Ainsi qu'à partir des interpellations et propositions des habitants auprès des élus et des services. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, chaque partenaire a la responsabilité de conduire en autonomie les actions dont il assure le pilotage. Il peut, à son initiative, solliciter l'accompagnement ou l'expertise des autres services ou institutions engagés dans la démarche.

Le plan d'action ainsi élaboré figure en annexe 1 de la présente convention.

Une fois l'action réalisée, les éléments de coûts relatifs à l'opération seront portés à la connaissance du pilote de la démarche. Des actions collectives, dites « gestion de site », peuvent être construites, inscrites au plan d'actions, pour des dysfonctionnements nécessitant une réponse multi-acteurs. Des actions d'amélioration du cadre de vie peuvent également être confiées à des associations ou groupes d'habitants.

7. Les méthodes d'intervention et les moyens déployés

Chaque partenaire s'engage, au regard de ses moyens humains, à participer à la démarche, définit les moyens financiers à mettre en œuvre pour réaliser les engagements du plan d'action, définit les méthodes d'évaluation.

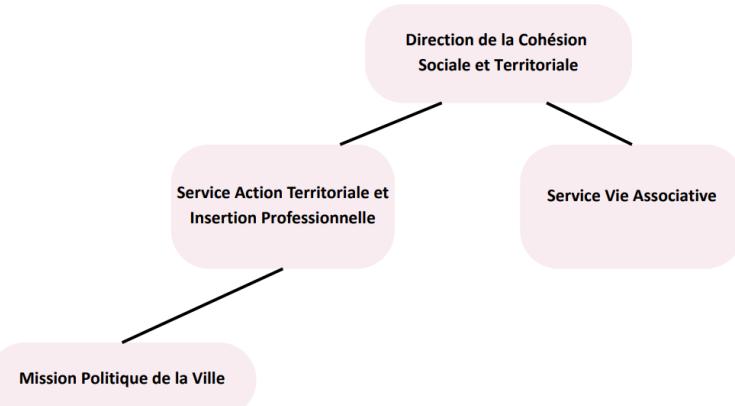
Pour Bordeaux Métropole :

- La direction de l'habitat / le service ville et quartiers en renouvellement dans le cadre du pilotage général des PRU ; pour les projets de renouvellement urbain pilotés par Bordeaux Métropole, plusieurs missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettront d'alimenter le lien entre le projet urbain et sa mise en œuvre, et la GUSP. Ces missions sont les suivantes :
 - OPCU / OPC interchantier : Dans le cadre de l'élaboration du calendrier des projets et de sa mise en œuvre, l'AMO veillera aux interfaces entre opérations (relations de dépendances...) et intégrera la notion d'usages et de vie de quartier pendant la phase chantier. Il veillera donc, dans le phasage proposé, à ce que l'enchaînement des opérations, au-delà des aspects de logique, tienne compte de la préservation d'un fonctionnement « correct » du quartier.
 - AMO stratégie citoyenne : Lors de l'élaboration des plans guide, des stratégies de concertation et de participation des habitants ont ainsi été systématiquement intégrés dans la commande de la collectivité. Il est souhaité que cette méthode soit poursuivie et que des stratégies de concertation et de participation puissent également être mises en œuvre dans les phases opérationnelles des projets de renouvellement urbain, particulièrement sur les questions d'équipements et d'espace publics, en lien étroit avec les maîtrises d'ouvrage et les équipes de maîtrise d'œuvre désignées. Des stratégies de concertation et de participation des habitants dans le cadre du PRU seront donc produites, suivant le contexte des quartiers :
 - un diagnostic : besoins, attentes, inquiétudes... des acteurs locaux (habitants, acteurs économiques, associations...), carte des représentations et usages du quartier (espaces vécus positivement et plus problématiques...) etc.
 - les enjeux et les objectifs de la concertation et de la participation des habitants dans le cadre du PRU
 - les conditions de réussite de la concertation et de la participation des habitants
 - les outils à mobiliser et les formes de concertation / participation à organiser en fonction des contextes et natures d'opérations
 - les liens à établir entre la participation citoyenne et l'avancement des études et aménagements prévus afin de s'assurer que les démarches participatives auront un impact sur les décisions.
 - Evaluation des PRU : une évaluation globale des projets de renouvellement urbain est prévue dans ses différentes dimensions, notamment la GUSP
 - AMO sécurité et prévention : la mission d'AMO consistera à réaliser un diagnostic sécurité assorti de recommandations ; une mission d'accompagnement des PRU sous l'angle de la sécurité et de la prévention sera mise en place pourra avoir un impact sur le projet urbain ou à l'échelle d'une

- opération (ex. confection des espaces publics); cette AMO s'intègrera dans une démarche globale de sécurité et tiendra compte des études de sécurité menées par les bailleurs.
- De plus, au sein de la direction de l'habitat, le service ville et quartiers en renouvellement assure l'animation du réseau des acteurs de la GUSP à l'échelle métropolitaine et le partage des bonnes pratiques. Par ailleurs, le service organise chaque année un appel à projet dans le contrat de ville qui peut financer des actions dans le cadre de l'orientation stratégique n°13« du projet urbain au projet humain ».
 - **Le pôle territorial Ouest** : il intervient dans l'aménagement et dans la gestion des espaces publics, et intègre les équipes opérationnelles (entretien de la voirie, propreté etc.). Les directions et services / centres concernés sont les suivants :
 - Direction de la gestion de l'espace public, service territorial n°5, centre de propreté et centre des espaces verts ; service territorial n°5 centre de gestion de l'espace public, unité de propreté et unité des espaces verts ;
 - **La Direction de la prévention et de la gestion des déchets**, service des stratégies et économie circulaire, centre animation de la prévention des déchets : pour accompagner les habitants dans le tri de leurs déchets, et de leurs réductions (compostage, éco geste, consommation éco responsable).

Pour la commune de Mérignac : elle pilote la démarche de GUSP. Elle contribue à la mise en œuvre par différents dispositifs, en mobilisant son ingénierie et les différents services concernés.

A Mérignac, la démarche GUSP est pilotée au sein de la Direction de la Cohésion Sociale et Territoriale.



Le volet social est coordonné par le ou la chargé.e de mission politique de la ville via :

- Le Groupe Projet Politique de la Ville qui rassemble tous les deux mois autour de sujets d'actualité l'ensemble des services en interne dont les missions concernent des orientations stratégiques de la feuille de route politique de la ville mérignacaise.

- Les Animations Territoriales organisées de manière biannuelle sur le QPV, regroupant l'ensemble des acteurs intervenant sur Yser Pont de Madame (associations, services de la Ville, acteurs de l'emploi et de l'insertion), en co-portage avec l'association d'animation locale du quartier.
- Les Ateliers de Proximité Yser Pont de Madame, se réunissant tous les deux mois, composés des acteurs de proximité du quartier (médiation sociale, MJC centre-ville, mission politique de la ville, représentant de proximité du bailleur, le Prado, concierge de quartier ainsi que des habitants référents de Yser Pont de Madame ponctuellement, qui auraient témoigné leur désir de s'impliquer dans une dynamique collective et constructive pour leur quartier).

Le volet technique est coordonné par le service Espaces Publics, au sein de la Direction de la Proximité, Tranquillité et Espace public.

Le volet tranquillité publique est coordonné par le ou la chef.fe de service médiation sociale, au sein de la Direction de la Proximité, Tranquillité et Espace public.

Pour les bailleurs : ils s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions annuel. Ces engagements apparaissent notamment au travers des programmes de gestion de site mais également dans les plans d'actions développés par les bailleurs dans le cadre des conventions d'utilisation de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont ils bénéficient. Les équipes territorialisées participent aux démarches et mobiliseront le cas échéant les directions centrales (conventions d'utilisation d'abattement de TFPB), les instances de concertation locative des bailleurs comme lieu de relations sur les sujets de quotidienneté avec leurs locataires.

(paragraphe à compléter par les bailleurs)

Pour l'Etat :

Garant du cadre de l'action, l'Etat veille à la mise en œuvre du dispositif de GUSP et notamment aux obligations liées aux territoires du NPNRU en la matière. Il a aussi pour mission d'organiser et de veiller à la cohérence des engagements intégrés dans les conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB.

La mobilisation des services déconcentrés de l'Etat est un gage de réussite de la GUSP en matière de sécurité, de cohésion territoriale, de médiation, de jeunesse etc.

De plus, par la mobilisation de son droit commun et par l'appel à projets du contrat de ville, l'Etat peut apporter un soutien financier et technique aux projets entrant au travers du contrat de ville et concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitants : projets s'inscrivant dans le programme d'actions de la GUSP, projets des bailleurs sociaux portant sur l'animation, le lien social et le vivre ensemble...Le délégué du préfet appuie les démarches et veille à mobiliser les services de l'Etat et ses dispositifs selon les thématiques à traiter.

Pour les habitants : les conseils citoyens et plus globalement tous les acteurs de la société civile, comme experts d'usages et acteurs des démarches, les maisons du projet, les commerçants, les entrepreneurs, les responsables d'équipements sportifs, culturels du quartier, les enseignants, parents d'élèves, les associations, les médiateurs, les acteurs sociaux...sans oublier les nouveaux habitants qui intégreront le quartier au fil des mois.

8. L'évaluation

L'évaluation est partie prenante de la démarche projet évoquée précédemment. Cette évaluation doit avoir une double portée :

- Une évaluation in itinere permettant de vérifier si les objectifs prioritaires et les résultats escomptés sont atteints ou non ; cette évaluation doit permettre de réorienter le dispositif si besoin, voire de réinterroger le projet le cas échéant ; un panel d'indicateurs doit être choisi en fonction des objectifs prioritaires définis dans les conventions territoriales d'application.
- Une évaluation finale : à l'issue du cadre contractuel de la GUSP, avant son renouvellement, une évaluation finale et un bilan du dispositif devront être produits. Sous la forme d'un rapport de synthèse, il s'agira de mettre en avant les écarts entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé, de capitaliser l'expérience et de regarder ce qui a bien fonctionné et d'identifier les points d'amélioration.

9. La gouvernance

La GUSP étant restée de compétence communale, la commune gère la mise en œuvre concrète de celle-ci, l'intercommunalité pilote le projet de renouvellement urbain et assure l'animation de la démarche.

Le schéma de gouvernance est organisé de la manière suivante :

- Un bilan (annuel ou biannuel) rassemblant l'ensemble des représentants des 3 volets du dispositif. Pour éviter la multiplication des instances, ce bilan peut être imaginé lors du COPIL Politique de la Ville, en réservant dans l'ordre du jour un temps propre à la GUSP.
 - Objectif : assurer le pilotage du programme d'amélioration de la GUSP en définissant les orientations et la stratégie à mettre en place, en amont ou au regard des résultats des actions ; garantir la place des habitants dans la démarche.
- Des comités de suivi (bimestriel) par volet du dispositif. Ils seront organisés sur les Ateliers de Proximité Yser Pont de Madame, en y conviant les services référents au suivi des volets technique et sécurité et tranquillité publique (Direction de la Proximité, tranquillité et espace public), ainsi qu'un représentant de proximité désigné par le bailleur.
 - Objectif : élaborer un programme d'actions d'amélioration de la GUSP annuel, en assurer le suivi, la mise en œuvre, évaluer et ajuster le programme.

10. La durée de la convention

La convention est signée pour (à compléter)

PROVISOIRE

11. Annexes

Annexe 1 Tableau d'actions

PROVISOIRE



Accusé de réception en préfecture
Domofrance[®]
Groupe ActionLogement
033-243300316-20251205-lmc1111780-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025
Publié le : 12/12/2025

 Mérignac

 BORDEAUX
MÉTROPOLE